



Ville de Bruay sur l'Escaut

**ARRETE MUNICIPAL N° 128/2021
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
RUE DANTON
PAR L'IMPLANTATION DE PANNEAUX
« STOP »**

Nous, Maire de la Ville de Bruay – sur – l'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal du 18 juillet 1978 relatif à la circulation et au stationnement,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires de manière à faciliter la circulation rue Danton et rendant ainsi la circulation prioritaire rue Pablo Neruda,

ARRETONS

ARTICLE 1 : A compter du lundi 21 juin 2021, deux panneaux « STOP » seront implantés rue Danton, l'un à hauteur du N° 21 et l'autre à hauteur du N° 28, rendant ainsi la rue Pablo Neruda prioritaire.

ARTICLE 2 : Les services techniques de la Ville sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Cette modification sera matérialisée par les Services municipaux par des panneaux réglementaires.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire divisionnaire Chef de la Circonscription de Sécurité publique de Valenciennes, le Responsable de service de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Bruay Sur L'Escaut.

Fait à Bruay Sur L'Escaut,

Le 16 juin 2021

Pour Le Maire empêché,

L'Adjoint à la Sécurité,

Francis LEGRAND

